ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation
Livingstone, Zambie, du 2 au 6 novembre 2026

Point de l'ordre du jour 4 : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne

Nouveau cadre de contingence ATM de la région AFI

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ	
Cette note présente le nouveau cadre de contingence en gestion du trafic aérien (RACF) de la région Afrique-Océan Indien (AFI) développé pour soutenir la mise en œuvre d'une navigation aérienne résiliente dans la région AFI. La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.	
Objectifs stratégiques :	*A. Chaque vol est sûr et sécurisé ;* *C. L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous.*

1. INTRODUCTION

1.1. La région AFI a connu diverses perturbations de l'espace aérien et événements de contingence qui ont souligné la nécessité cruciale d'un cadre de planification et de gestion régionale de l'ATM harmonisé et solide.

1.2. APIRG/25 par la conclusion 25/01 a approuvé le plan de contingence ATM AFI pour résoudre les problèmes persistants de planification et gestion d'événements de contingence non coordonnés et non harmonisés, et a exhorté les États à élaborer et mettre en œuvre leurs plans nationaux de mesure d'exception.

1.3. Malgré les actions régionales prises pour gérer plus efficacement les événements de contingence, l'OACI a noté que la planification et la gestion de ces événements concernaient des enjeux mondiaux nécessitant une réponse globale.

1.4. La quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14) à travers la recommandation 1/12, a appelé notamment:

(b) - Les États à partager les informations de première main relatives aux perturbations anticipées ; et

(c) - L'OACI , en collaboration avec les États et l'industrie, à élaborer des directives mondiales sur la gestion du trafic aérien et la gestion des contingences, y compris la phase de reprise, ainsi que des cadres régionaux, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne.*

1.5. En réponse, l'OACI a soutenu l'élaboration d'un modèle harmonisé de cadre régional de contingence ATM (RACF) à adapter par chaque région en tenant compte des contextes régionales et nationales.

2. ANALYSE

Validation du modèle harmonisé du Cadre de contingence ATM régional

2.1. Le projet de RACF a été examiné et validé lors de plusieurs étapes et ateliers régionaux à Bangkok, Thaïlande (juin 2024), Mascate Oman (février 2026), Montréal, Canada (février 2026), Panama City, Panama (juin 2026) et Tokyo, Japon (juillet 2026), avec la participation d'experts ATM de l'ANB et des bureaux régionaux.

2.2. Les résultats de la validation du RACF comprenaient une feuille de route pour son adaptation dans chaque région avec le soutien de l'ANB. Les activités d'adaptation ont été menées lors d'ateliers de revue et de validation dans toutes les régions de l'OACI à l'exception de EURNAT.

Adaptation et validation du cadre de contingence ATM régional AFI (RACF-AFI)

2.3. Avant la validation du RACF-AFI, une communication sur ce sujet a été faite aux États lors de la réunion du sous-groupe AAO en juillet 2026 afin d'assurer la sensibilisation au projet et de stimuler une participation efficace et active lors de l'atelier de validation.

2.4. Le RACF-AFI a été examiné et validé lors des ateliers conjoints sur la Validation du RACF-AFI et la coopération civilo-militaire tenus à Dakar, Sénégal, du 31 août au 4 septembre 2026, avec plus de 70 participants issus de 16 FIR AFI et des usagers de l'espace aérien.

2.5. Le nouveau RACF-AFI a été élaboré en conformité avec les normes et pratiques recommandées (SARPs) de l'Annexe 11 de l'OACI afin d'assurer l'harmonisation et la conformité mondiales. Le cadre vise à :

a) renforcer et améliorer la planification et la gestion des contingences ATM dans toute la région AFI ;
b) fournir une approche structurée et coordonnée pour gérer les perturbations du trafic aérien, y compris celles causées par des urgences, des catastrophes naturelles ou d'autres événements imprévus ;
c) faciliter l'activation rapide et efficace des équipes de coordination de contingence (CCT) aux niveaux interrégional, régional et sous-régional ainsi que la planification et la gestion en temps opportun des événements de contingence nationaux et transfrontaliers ;
d) renforcer la collaboration entre les États, les fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) et les parties prenantes intéressées afin d'assurer la continuité et la sécurité des services de navigation aérienne en cas de situations de contingence.

2.6. Le RACF-AFI fournit une structure simplifiée basée sur des scénarii qui traitent tous les types d'événements de contingence grâce à une approche basée sur le risque et la standardisation des solutions de mise en œuvre à l'aide d'outils de soutien tels que les procédures de contingence et les arrangements (CPA). Le RACF-AFI validé est présenté en annexe A à cette note.

2.7. Une feuille de route pour l'adaptation et la mise en œuvre du RACF-AFI au niveau national a également été examinée et validée. La feuille de route comprend la création d'une équipe de soutien technique chargée de rédiger tous les modèles ainsi que des

plans d'essai et le matériel de formation afin d'assurer une mise en œuvre harmonisée et cohérente. La feuille de route pour la mise en œuvre du RACF-AFI est présentée en annexe B de ce document.

2.8. L'adoption et la mise en œuvre du nouveau RACF-AFI renforceront considérablement la capacité de la région AFI à gérer efficacement les perturbations du trafic aérien, garantissant la sécurité, l'efficacité et la continuité des services de navigation aérienne.

3 ACTION PAR LE RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à

a) noter les informations contenues dans cette note de travail;
b) approuver le RACF-AFI et sa feuille de route de mise en œuvre, présentés respectivement dans les annexes A et B ; et
c) Fournir des orientations supplémentaires si nécessaire.

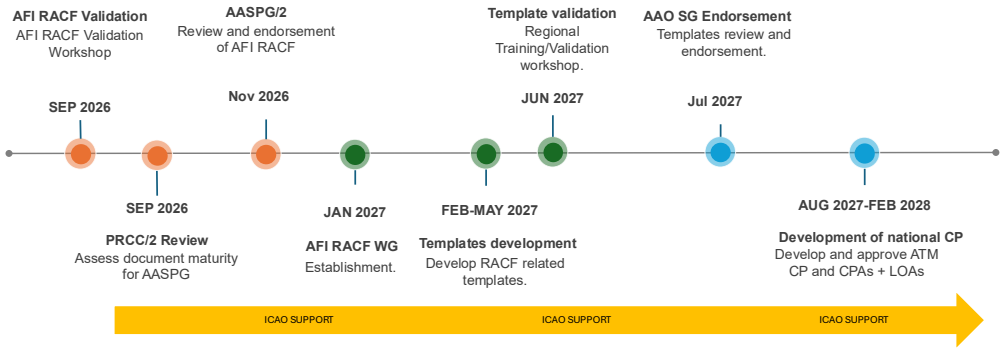
<table>
<tr><td colspan="6">AASPG/2 Conclusion 2/XX : Mise en œuvre du cadre de contingence ATM de la région AFI</td></tr>
<tr><td>Pourquoi :</td><td colspan="5">Afin de renforcer la résilience de la gestion du trafic aérien dans la région AFI et d'assurer une planification et une gestion coordonnées et harmonisées des contingences ATM,</td></tr>
<tr><td>Quoi :</td><td colspan="5">a) le cadre de contingence ATM de la région AFI et sa feuille de route de mise en œuvre sont approuvés ;
b) le RACF-AFI remplace le plan de contingence ATM AFI existant et ses annexes ;
c) le Secrétariat coordonnera la création d'une équipe de soutien technique d'ici le 31 janvier 2027 pour soutenir la mise en œuvre rapide du RACF-AFI , y compris l'élaboration de modèles, de plans d'essai et des contenus de formation ; et
d) Les États sont exhortés à examiner leurs plans nationaux de contingence ATM par rapport au RACF-AFI, les mettre à jour, si nécessaire, et les publier, en coordination avec les États voisins et les usqgers de l'espace aérien d'ici le 30 octobre 2027</td></tr>
<tr><td>Qui :</td><td colspan="5">a) AASPG/2
b) AASPG/2
c) Secrétariat de l'AASPG
d) États</td></tr>
<tr><td>Quand :</td><td colspan="5">a) 6 novembre 2026
b) 6 novembre 2026
c) 31 janvier 2027
d) 30 octobre 2027</td></tr>
<tr><td colspan="6">Suivi de la mise en œuvre</td></tr>
<tr><td>Suivi requis</td><td>Oui ☒
Non ☐</td><td>Métriques</td><td>Métrique 1 : Équipe de soutien technique établie et Documents génériques de contingence développés et domestiqués.

Indicateur 2 : Nombre/pourcentage des plans nationaux de mesure d'exception révisés et mis à jour, si nécessaire, et publiés.</td><td>Moyens de collecter des données</td><td>Rapport du secrétariat à la PRCC et à l'AASPG</td></tr>
</table>

ANNEXE A – Cadre de contingence ATM de la région AFI

ANNEXE B – FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE DU RACF-AFI

AFI RACF IMPLEMENTATION ROADMAP



AFI RACF IMPLEMENTATION ROADMAP

